Division des industries de service

Enquête annuelle sur le secteur des services de publicité et services connexes, 2002

English on reverse

Définitions

La présente fiche d'information fournit des définitions et des exemples pour vous aider à remplir la section 1 du questionnaire **ACTIVITÉ de l'entreprise**.

Agences de publicité

Établissements dont l'activité principale consiste à créer des campagnes publicitaires et à diffuser la publicité ainsi créée dans les périodiques et les journaux, à la radio et à la télévision ou dans d'autres médias. Ces établissements sont structurés de manière à pouvoir assurer toute une gamme de services (directement ou en les sous-traitant), notamment la consultation, la création publicitaire, la gestion de comptes, la préparation de plans médias, l'achat de médias et la production de matériel publicitaire.

Services de relations publiques

Établissements dont l'activité principale est la création et la mise en oeuvre de campagnes de relations publiques conçues pour promouvoir les intérêts et l'image de leurs clients. Parmi les établissements de cette classe, notons les lobbyistes et les consultants en relations publiques.

Agences d'achat de médias

Établissements dont l'activité principale consiste à acheter du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et à le revendre directement à des agences de publicité ou à des annonceurs.

Représentants de médias

Établissements dont l'activité principale est la vente de temps ou d'espace dans les médias pour le compte des propriétaires de ces médias. Parmi les établissements de cette classe, notons : les vendeurs de réclames publicitaires dans les journaux; les représentants de maisons d'édition; les vendeurs de messages publicitaires à la radio; les représentants de stations de télévision.

Publicité par affichage

Établissements dont l'activité principale consiste à créer du matériel publicitaire tel que des affiches imprimées, peintes ou électroniques, et à le placer sur des panneaux-réclames à l'intérieur ou à l'extérieur, dans des centres commerciaux, à l'intérieur ou à l'extérieur des véhicules ou des installations des réseaux de transport en commun, et ailleurs.

5-3300-12.5: 2002-06-17 SQC/SER-425-75108

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Pour information seulement

Publipostage

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste (1) à créer et à concevoir des campagnes de publicité dans le but de distribuer du matériel publicitaire (p. ex., coupons, feuilles et échantillons) ou des cadeaux publicitaires (p. ex., chaînes porte-clés, aimants, plumes ayant un message personnel imprimé) par la poste ou autre distribution directe; et / ou (2) à préparer du matériel ou des cadeaux publicitaires à envoyer par la poste ou autre distribution directe. Ces établissements peuvent aussi dresser, tenir à jour, vendre et louer des listes d'adresses.

Services de distribution de matériel publicitaire

Établissements dont l'activité principale est la distribution ou la livraison, sauf par la poste ou d'une manière électronique, de matériel ou d'échantillons publicitaires. Parmi les établissements de cette classe, notons : les distributeurs de cahiers-réclames et de prospectus; les distributeurs de coupons; les distributeurs d'échantillons.

Distributeurs de cadeaux publicitaires

Établissements dont l'activité principale consiste à créer et à organiser la production de messages publicitaires appuyés par des cadeaux tels que des objets portables, des plumes et des crayons, des calendriers, des accessoires de bureau, des macarons, des insignes et des autocollants. Ces établissements agissent comme intermédiaires entre les clients (qui distribuent les produits gratuitement) et les fournisseurs des produits publicitaires.

Télémarketing (téléprospection)

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recevoir et/ou à faire des appels téléphoniques pour des tiers. Les activités de ces établissements consistent notamment à solliciter ou à fournir des renseignements; à faire la promotion des produits ou des services; à prendre des commandes; à collecter des fonds. Sont aussi inclus dans cette classe : les établissements dont l'activité principale consiste à répondre aux appels téléphoniques destinés à leurs clients et à transmettre les messages à ces derniers; les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de boîte vocale.

Fabrication d'enseignes et d'affiches

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la fabrication d'enseignes et d'affiches similaires de toutes les matières, sauf le papier et le carton. Sont aussi inclus dans cette classe : les établissements dont l'activité principale consiste à la fabrication d'enseignes électriques de type "lampe lumière noire", d'enseignes au néon, d'enseignes électriques et non-électriques et d'affichage de publicité, des lettres et numéros pour enseignes.

Tous les autres services liés à la publicité

Établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services liés à la publicité tels que : la peinture et le lettrage d'enseignes; des services d'accueil; la réalisation de vitrines; la rédaction de textes publicitaires.

Pour information seulement